Avis public d'élection

Vote par correspondance

Municipalité : Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues Date du scrutin : 2026-12-13

Par cet avis public, Virginie Gagnon, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de conseillère ou conseiller #1
Poste de conseillère ou conseiller #3
Poste de conseillère ou conseiller #4

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants.

Du 30 octobre au 13 novembre 2026

Horaire

Mercredi	De 10h à 11h30	De 13h30 à 15h30
Jeudi	De 10h à 11h30	

Attention : le vendredi 13 novembre 2026 le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **Dimanche 13 décembre 2026, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche le 6 décembre 2026, de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 30 novembre à votre présidente d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.

Pour voter par correspondance, vous devez soumettre une demande à la présidente d'élection au plus tard le 30 novembre 2026.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 30 novembre 2026.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec la présidente ou le président d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi le 11 décembre 2026 à 16 h 30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Krista Burke.

6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection
Adresse : 107 chemin de la Volière, Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, Québec, G0R 1P0
Téléphone : 418-248-8060

Signature

Lieu Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues Date 30 octobre 2026

Virginie Gagnon Présidente d'élection

SMC-1 (25-08)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99, 174 et 175.
Règlement sur le vote par correspondance, art. 5